

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES
Annexes à joindre au formulaire de demande de subvention

Type d'opérations PDR	19.2 Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de Leader
Nom du GAL	GAL MASSIF DES BAUGES
Porteur du projet (raison sociale)	Association Biobauges
Intitulé de l'opération faisant l'objet du dossier de demande	Soutenir les producteurs de Croc'Bauges

Par défaut, les dépenses sont présentées hors taxes. Le maître d'ouvrage supportant entièrement la TVA, parce qu'il n'est pas exonéré ou parce qu'il ne récupère pas cette TVA (situation à justifier), peut toutefois présenter ses dépenses TTC. Si le maître d'ouvrage récupère partiellement la TVA, il doit obligatoirement présenter ses dépenses HT.

Situation vis à vis de la TVA	Le demandeur récupère la TVA
-------------------------------	------------------------------

PDR Rhône-Alpes : en fonction des modalités définies dans les fiches action du GAL

Dépenses indirectes : option retenue (cf notice)	Option A : dépenses indirectes selon l'option des coûts simplifiés définies au chapitre 8.1 du PDR
--	--

Les dépenses sont à présentées dans les annexes selon leur nature

Annexe 2.1 : Dépenses sur devis

Annexe 2.2 : Dépenses de rémunération

Annexe 2.3: Dépenses de déplacement au forfait

Annexe 2.4 : Dépenses de déplacement au réel

Annexe 2.5 : Dépenses indirectes ==> Remplir l'annexe : 1.5 - Dépenses indirectes_OCS8.1

Annexe 2.6 : Dépenses en autoconstruction

Annexe 2.7 : Contributions en nature

Annexe 3 : Recettes

Annexe 4 : Synthèse ==> Voir la synthèse des dépenses dans l'annexe : 3- Synthèse_OCS8.1

Annexe 5 : Plan de financement détaillé